



Certificats d'économies d'énergie

Opération n°RES-CH-03

Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur (Bâtiment tertiaire)

1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale inférieure à 5000 m², et raccordés à un réseau de chauffage urbain.

2. Dénomination

Réhabilitation d'un poste de livraison par le remplacement de la totalité des éléments suivants, constitutifs du primaire du poste de livraison par des équipements neufs :

- échangeurs
- régulation
- pompes
- isolation thermique

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m ²			X	Surface chauffée en m ²		X	Branche		Facteur d'occupation
Zone climatique	H1	230		S	Bureaux		1,1		
	H2	190					Enseignement	0,8	
	H3	130						Commerces	
					Hôtellerie – Restauration	1,4			
					Santé	0,9			